



UNION NATIONALE FO DES PERSONNELS DES SERVICES DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

## Syndicat du Conseil Général de l'Allier

**AG personnel du 13 juin 2014 Moulins**

**14h salle Montagne Bourbonnaise Bât B**

### Décryptage des transferts de compétences établi en avant-première par FO le 6 juin 2014 D'après l'un des 2 projets de loi présentés au conseil des ministres le 18 juin 2014

*Comme le dit André VALLINI, secrétaire d'état à la réforme territoriale, l'essentiel de la réforme réside dans le transfert des compétences des départements vers les régions. Ainsi si les médias parlent surtout de projet sur le découpage des régions, c'est bien le projet portant organisation territoriale de la république qui en est la clé de voute. Notre sujet d'analyse de première lecture sur un projet de loi grossier oublieux de compétence, signe d'une précipitation inquiétante du gouvernement.*

Compétence départementale	Transfert vers	Date prévue	N° article de loi	modalités	Commentaires FO
Développement économique	région	En 2016 ?	2 et 3 et 4	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation	Résultat de la fin de la clause générale des compétences. - Interdiction d'aides directes aux entreprises - Passage obligé par la région pour compléter les aides régionales > Devenir des agents sur ces dossiers (redéploiement interne ou transfert ?)
Déchets (plan)	région		5		
Aménagement territoire (plan)	région		6		SRADDT
Transports scolaires	région	01/09/2017	8		La région peut déléguer cette compétence aux interco EPCI > risque de perte de gratuité pour les usagers de l'Allier > Impact sur le personnel départemental qui sera transféré La région peut déléguer cette compétence aux interco EPCI > Impact sur le personnel départemental qui sera transféré
Transport non urbain	région	01/01/2017	8		La région peut déléguer cette compétence aux com d'agglô, com urbaine, métropole (on le voit pourtant mal dans un département rural) Reclassement de la voirie départementale en voirie régionale Documents d'urbanisme à corriger (terrains) Police de circulation Ouvrages d'art transférés
routes	région	01/01/2017	9	Décret en + car très pointu	Impact sur le personnel départemental qui sera transféré > Impact sur les VH différentes par département puis harmonisées > Impact sur les conditions de travail > Risque de mutualisation des bureaux d'études
collèges	région	01/09/2017	12		Transfert gratuit des bâtiments, mobiliers, matériels Reprise des contrats de marchés publics, emprunts d'investissement. > Impact sur le personnel départemental qui sera transféré > Impact sur la gestion du personnel qui sera harmonisée à la région
Action sociale obligatoire	Département		24		3 volets : - rôle de financeur aux interco ou communes sur projet de territoire - rôle de financeur d'entreprise marchande en zone rurale si carence - développement social, fragilité sociale, accueil jeunes enfants, autonomie des personnes > Si suppression département avec transfert aux interco (hors RSA vers CAF ou Ecar) comment sera écartée l'adoption ou certains services petits mais très pointus ? idem pour les assistantes familiales qui accueillent les enfants placés par le juge dont la réglementation départementale unificatrice favorable pourra être remise en cause par les nouveaux gestionnaires ?

Action sociale facultative	???			<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Politique sociale morcelée, inégalité de traitement</li> <li>➤ Atteinte magistrale aux droits sociaux dont l'Etat s'est débarrassé en le confiant aux départements et à présent en l'atomisant en interco, manière insidieuse de liquider ces aides (les pauvres, les handicapés, les vieux, les enfants coûtent chers et ne rapportent rien dans la stratégie économique européenne, levier du « big bang » territorial)</li> <li>➤ La porte ouverte au caritatif (à votre bon cœur, Messieurs-Dames !) Discrimination, repli, exclusion, communautarismes confessionnels et autres.</li> </ul>
Réseaux numériques	Regroupement avec noyau région	27	Syndicat mixte ouvert (SMO)	<p>Vers les interco ??</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Qui peut penser à leur générosité ou même leur faculté budgétaire avec une réduction de 10 milliards soustraits aux collectivités ?</li> <li>- Abandon de la concurrence actuelle entre collectivités au profit de groupements nécessitant un transfert de compétences (plan France très haut débit)</li> <li>- Si existence Schéma d'aménagement numérique régional unique, l'inclure dans le futur SRADDT</li> <li>➤ Risque de mutualisation des chargés d'études</li> </ul>
culture	Partage entre - communes - Département - région			La gestion des aides peut être déléguée à l'une d'entre elles par convention (art 29)
Sport		28		➤ L'insistance de l'Etat sur les réductions de dépenses publiques orientera fortement vers un guichet unique englobant les services déconcentrés de l'Etat avec l'action publique territoriale
tourisme				➤ Risque de mutualisation des agents

**Autres impacts collatéraux**

- Les carrières et CAP sortiront de l'Allier et seront gérées dans les CAP de la région, à Lyon avec des représentants de personnel inconnus et éloignés
- Le fonctionnement des services et les conditions de travail seront débattus dans des comités techniques à LYON. On imagine leur niveau d'attention alors qu'il y a aura 12 départements et que les élus centraux ne connaîtront ni le terrain, ni les agents
- Dissolution ou modification importante d'organismes liés au département (COS, MDPH, ATDA, labo, SDIS, Allier Habitat ...)
- Privatisation avec la fin de la mention « services publics » et la création de maison de « service au public » (art 39)

**SORT DES AGENTS :** la date et les modalités de transfert font l'objet de convention entre les élus des départements, régions, intercommunalités, après avis des comités techniques des collectivités. (Art 35). A la date du transfert, le nouvel exécutif donne ses ordres dans l'attente de la convention définitive. La loi MOBILITE va resurgir avec force pour des délocalisations géographiques. Le syndicat FO s'oppose au démantèlement des services républicains et défendra les personnels départementaux. Entrons en résistance !

**Le projet présidentiel en quelques lignes :**

- ☞ Le département est dépeuplé de ses compétences transférées à la région ou aux intercommunalités, étranglé financièrement jusqu'à sa suppression en 2020. (révision de la Constitution de la Vème République)
- ☞ Les régions sont agrandies par fusion pour obtenir une taille concurrentielle au niveau européen (cf la carte de France révélée par les médias le 4 juin)
- ☞ La maille intercommunale passe de 5000 à 20 000 habitants (article 14). La carte de l'Allier doit être rectifiée. Tout doit être fait de gré ou de force avant le 31/12/2016
- ☞ Elections régionales et départementales retardées du premier au second semestre 2015.
- ☞ Economies de 10 milliards sur les collectivités inclus dans les 50 milliards du Pacte de responsabilité (FO a refusé de le signer)

**Au final**

ça va coûter cher  
ça va désorganiser  
ça va accentuer les inégalités  
ça va tuer l'économie locale  
ça va privatiser les services publics  
ça va désertifier les campagnes  
ça va saper la démocratie

**Questions brûlantes :**

- Les élus parlementaires, députés et sénateurs, sont en 1<sup>ère</sup> ligne. Vont-ils voter cette loi mise en urgence l'été 2014 ou demander le retrait du projet de loi immédiatement ?
- Les élus locaux des départements et régions sont en 2<sup>ème</sup> ligne. Vont-ils se livrer au travail méthodique de dépeçage des compétences en rédigeant les conventions de transferts ou laisser faire le sale boulot aux préfets agissant pour l'Etat, lui rendant la tâche difficile voire impossible en bloquant le mécanisme de mise en œuvre ? Il en va de la « paroles aux actes » !